

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

ARRETE DU MAIRE

Objet : autorisation temporaire d'occupation du domaine public, rue Aimé Césaire.

N° 24/2018

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code général des collectivités territoriales conférant au Maire le pouvoir de police municipale et le chargeant notamment d'assurer la sûreté des voies communales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le règlement départemental en date du 21 octobre 1965 sur la conservation et la surveillance des voies communales,

Vu la circulaire ministérielle n°474 du 13 septembre 1966 sur la conservation et la surveillance des voies communales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la nécessité d'autoriser la société Heiss Claude Déménagements domiciliée 24 rue des Potiers d'Etain B.P. 25145 à Metz cedex 03 (57074) à occuper le domaine public pour le stationnement d'un camion de déménagement sur les places de parking situées à proximité du 73 rue Aimé Césaire à Fleury-Mérogis

A R R E T E

Article 1^{er} – La société Heiss Claude Déménagements est autorisée à occuper le domaine public, pour le stationnement d'un camion de déménagement sur les places de parking situées à proximité du 73 rue Aimé Césaire à Fleury-Mérogis.

L'accès aux installations de sécurité ou de protection civile et des services publics doit rester libre.

Article 2 - Cette autorisation est accordée le mercredi 24 janvier 2018 de 8h00 à 14h00, la société Heiss Claude Déménagements réservera les places de stationnement pour les besoins du déménagement.

Article 3 - Toutes précautions seront prises pour éviter les accidents. Le pétitionnaire restera responsable de tout accident pouvant résulter de l'exécution de ce déménagement.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté donnera lieu à procès-verbal et poursuite conformément à la loi.

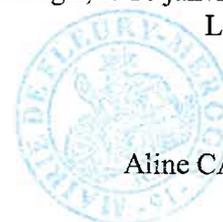
Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président de Cœur d'Essonne Agglomération,
- Monsieur le commandant la brigade de gendarmerie de Fleury-Mérogis,
- La Heiss Claude Déménagements

qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fleury-Mérogis, le 16 janvier 2018

Le Maire



Aline CABEZA